



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

avocats

Question écrite n° 44436

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, aux fins qu'elle lui indique si elle entend procéder très prochainement à la réforme de la formation professionnelle des avocats à laquelle elle faisait allusion dans sa réponse du 2 août 1999 à la question écrite n° 30572. Outre le calendrier prévu pour mettre en oeuvre une telle réforme il souhaiterait savoir si les aménagements qu'elle entend favoriser auront des incidences sur les conditions d'accès aux centres régionaux de formation professionnelle.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que la chancellerie, après de nombreuses consultations, a élaboré un avant-projet de loi portant réforme de la formation professionnelle des avocats, qui sera prochainement soumis à une concertation interministérielle et communiqué aux organes représentatifs de la profession. L'avant-projet ne prévoit pas de modifications majeures pour ce qui concerne les conditions d'accès aux centres régionaux.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44436

Rubrique : Professions judiciaires et juridiques

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2000, page 2094

Réponse publiée le : 3 juillet 2000, page 4028